

PROGRAMME UBIFRANCE/QUÉBEC

Réussissez votre partenariat d'affaires au Québec

VOTRE PORTE D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN :

Co-géré et co-financé par UBIFRANCE et le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), le programme UBIFRANCE/QUÉBEC facilite la négociation et la conclusion d'accords de **partenariats** industriels entre PME/PMI françaises et québécoises : **création de société mixte, fabrication sous licence, cession ou acquisition de savoir-faire, transfert de technologie, exploitation de procédé, développement conjoint de produit ou de procédé.**

Sont éligibles les PME/PMI françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros.

Quelle que soit l'étape de votre projet, le programme UBIFRANCE/QUÉBEC vous accompagne dans sa réalisation.



VOUS RECHERCHEZ UN PARTENAIRE INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

UBIFRANCE organise, en collaboration avec le MDEIE, alternativement au Québec et en France, **des Rencontres Industrielles** à l'occasion de salons professionnels ou d'événements internationaux dans des secteurs ciblés et porteurs (nouvelles technologies, composites, environnement, etc...)

Lors de ces rencontres, vous bénéficiez d'un **programme de rendez-vous individuels ciblés** avec des entreprises québécoises.

Ces rencontres comprennent également une **réunion d'information sur le marché**, ainsi qu'un **cocktail de networking**.

En France, le coût de participation est pris en charge dans le cadre du Programme UBIFRANCE-Québec et au Québec, une participation financière forfaitaire est demandée aux entreprises françaises.





VOUS ÊTES DÉJÀ EN CONTACT AVEC UN PARTENAIRE INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

Afin de vous aider à concrétiser votre projet de partenariat, le programme UBIFRANCE/QUÉBEC étudie également le financement de vos Missions Individuelles. Ces missions interviennent lors des phases de sélection finale de partenaires ou de négociation d'accord.

Le soutien est accordé à un **maximum de 2 personnes salariées de l'entreprise** réalisant la mission.

L'aide forfaitisée s'élève à **1 200 €/personne**.

Deux Missions peuvent être subventionnées sur le même projet, indifféremment dans le sens France vers le Québec ou vice-versa.

Un délai de **3 semaines minimum** est nécessaire entre le dépôt du dossier à UBIFRANCE et le départ en mission.

Important : l'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de minimis qui plafonne les aides publiques versées à une entreprise sur une période donnée (voir le détail et les dispositions particulières sur le site de la Commission Européenne <http://ec.europa.eu/>).

CONTACTS :

UBIFRANCE :

Département Programme France - Service Soutiens Publics

Christine Dangreville - 01 40 73 35 90

mi.quebec@ubifrance.fr

EXPORT QUEBEC :

Ministère du Développement Economique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE)

Pupitre France et Benelux

Conseillers en affaires internationales :

Isabelle Theroux

Tél. : (514) 499 21 99 poste : 37 00

Fax : (514) 873 15 40

Charles Boisvert

Tél. : (514) 499 21 99 poste : 31 87

ubifrancequebec@mdeie.gouv.qc.ca

Partenaires du programme UBIFRANCE/QUÉBEC :

Délégation générale du Québec à Paris

www.quebec.fr

Bureau UBIFRANCE de Montréal

www.ubifrance.fr/canada

UBIFRANCE

Siège Social : 77, boulevard Saint Jacques 75014 Paris
Tél. : 01 40 73 30 00

